

CONTEXTE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL - MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

LECTURE PAR NATURE 8^{ème} édition – APPEL À PROJETS EAC – HYDROFOLIES / Thématique : L'eau

Lecture par Nature est une manifestation proposée à l'ensemble des bibliothèques du territoire métropolitain. La 8e édition est en cours de construction.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis la lecture publique au cœur de sa politique culturelle. Dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture, la Métropole s'est associée au Département des Bouches-du-Rhône pour favoriser l'action culturelle dans les bibliothèques des communes du territoire métropolitain. À leurs côtés, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur coordonne la manifestation.

La bibliothèque/médiathèque est l'équipement culturel le plus répandu, ouvert à tous les publics, où s'imaginent et s'établissent de nouvelles relations avec les habitants, notamment par la participation de ces derniers à des propositions artistiques. L'objectif de *Lecture par Nature* est de mettre en réseau les médiathèques du territoire et d'expérimenter une action culturelle accueillant des formes renouvelées intégrant les questions du rapport à l'écrit, à la lecture, à la littérature et au livre, aux nouvelles technologies, croisant toutes les disciplines culturelles et artistiques.

Voir <https://lectureparnature.fr/>

[Parcours EAC - En classe - Lecture par Nature - Lecture par Nature](#)

8^{ème} EDITION LECTURE PAR NATURE

Le présent appel à projets concerne le volet **Éducation artistique et culturelle** (EAC) de *Lecture par Nature*.

Les parcours EAC débuteront le 4 novembre 2024 et se dérouleront jusqu'au 8 février 2025. La manifestation tout public se déroulera du 14 janvier au 8 février 2025

Le parcours EAC de *Lecture par Nature* implique des établissements scolaires du territoire qui travailleront en partenariat avec des bibliothèques. Lors de l'édition précédente, 9 bibliothèques ont accompagné un parcours

La thématique 2024/2025 : **L'eau**

Les propositions des candidats peuvent s'inspirer des thèmes suivants :

- L'eau comme un des quatre éléments
- Le cycle de l'eau et les différents états de l'eau
- Les milieux et espaces aquatiques : eau douce et salée
- Les usages de l'eau : domestique, agricole, industriel, collectif, médical et le lien au transport, aux loisirs
- La géographie, la cartographie
- Les enjeux contemporains et questions environnementales, écologiques et géopolitiques
- Les lieux dédiés : les villes d'eau, la plage, la piscine, la douche, la baignoire, la cure thermale, la salle de bain, le hammam, le sauna, la patinoire...
- Les imaginaires, métaphores et représentations :
 - Les symboliques de l'eau
 - Les mythes littéraires, la mythologie, les religions et les légendes.

La cuisine, la littérature, le cinéma, la danse, le théâtre, la musique, la création sonore, la peinture, la sculpture, la céramique, le cirque, l'histoire, la géographie, le sport, le jeu, ... pourront ainsi être explorés.

Les enjeux

- Faire dialoguer littérature, art et pratiques culturelles,
- Susciter l'envie d'aller à la bibliothèque et en renouveler l'image,
- Renforcer le lien entre la bibliothèque et les habitants, diversifier les publics.
- Développer les relations et les partenariats entre bibliothèques et partenaires territoriaux : sociaux, éducatifs, artistiques et culturels.

Au croisement des préoccupations du ministère de la Culture, de celles de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône, le parcours d'Éducation artistique et culturelle intégrera différents ateliers **dans les bibliothèques** avec une restitution prévue le jeudi en fin de journée hors temps scolaire lors de la manifestation *Lecture par Nature* (4 novembre 2024 au 8 février 2025).

Les classes seront sélectionnées en partenariat avec les bibliothèques qui souhaitent participer au parcours, en lien avec la mission livre et lecture de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la direction de la bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Éducation nationale.

Le parcours EAC s'appuiera sur 3 piliers :

- acquisition de connaissances
- rencontre avec des œuvre(s) et/ou le(s) artiste(s)
- pratique artistique

La proposition pour un parcours (EAC) devra :

- Être liée à la thématique *Lecture par Nature* (ci-dessus),
- Pouvoir s'adapter à l'âge des élèves (maternelle, primaire, secondaire sont concernés par le parcours),
- Tenir compte du fait que toutes les séances se déroulent dans la bibliothèque partenaire.

La proposition devra comprendre :

- Une séance présentant une proposition artistique (spectacle, jeu, projection, exposition, etc.) organisée pour les classes inscrites dans le parcours. En continuité, une action de médiation permettra de donner des clés sur les œuvres ou les artistes présentés, ouvrant ainsi des questions sur la pratique artistique. Cette séance présentera le parcours dans son intégralité et introduira les ateliers ;
- Une série de séances de pratique artistique construite et menée par l'opérateur, aboutissant à une production collective ou une production par élève. La forme que prendront les productions doit être présentée dans le dossier ;
- La présence d'un auteur (écrivain, illustrateur...) ;
- Une restitution festive regroupant plusieurs classes lors de la manifestation *Lecture par Nature* en janvier-février 2025 en présence impérative des intervenants. Des formes inventives de restitution seront jointes au dossier ainsi que le type de productions prévues.

Un atelier de philosophie sera proposé et pris en charge par l'Agence régionale du Livre en amont des séances d'atelier de pratique. Il est demandé que l'un des intervenants artistiques soit présent à cette séance.

L'opérateur EAC devra mettre en place ce parcours en partenariat avec l'Agence régionale du Livre, les référents éducatifs et la bibliothèque concernée.

Des réunions préparatoires (2 à 3) avec les équipes éducatives et les professionnels des bibliothèques sont à prévoir ainsi qu'un temps de travail de coordination, notamment en vue de l'organisation et de la mise en place de la restitution.

Des partenariats avec d'autres acteurs du territoire pourront être proposés par les bibliothèques en fonction des projets et du lien avec la thématique.

CALENDRIER

28 mars 2024 : Lancement de l'appel à projets

9 avril 2024 14h30 : webinaire de présentation de l'appel à projets. Participation sur inscription avant le 5 avril auprès d'Amandine Tamayo, chargée de coordination *Lecture par Nature* à l'Agence régionale du Livre, amandine.tamayo@livre-provencealpescotedazur.fr

5 mai 2024, 20 h : Date butoir pour les réponses à l'appel à projets

Mi-mai 2024 : Comité de sélection

1er juin 2024 : Annonce des opérateurs sélectionnés

Juin 2024 : lancement du processus de construction du projet avec les différents acteurs

Mi-septembre 2024 : finalisation des calendriers des parcours EAC

Du 4 novembre jusqu'au 8 février 2025 : déroulement des parcours d'éducation artistique et culturelle

Du 14 janvier au 8 février 2025 : déroulement de la programmation artistique *Lecture par Nature* / restitution EAC (jeudis hors temps scolaire)

CONSTITUTION DU DOSSIER

Un dossier est à compléter à la fin de cette présentation.

Il se compose d'un fichier descriptif de la structure et du/des projet(s). Un tableau Excel est proposé comme modèle de devis laissant apparaître les coûts de fonctionnement et le coût de chaque action. Celui-ci devra préciser :

- les cachets des auteurs/artistes/illustrateurs dans le respect de la charte des auteurs/artistes/illustrateurs et des conventions collectives du spectacle vivant,
- les droits d'auteurs (SACEM, SACD...) qui seront acquittés par le producteur. La demande de droits pour les œuvres doit être effectuée avant le dépôt du dossier. Il sera demandé une preuve des démarches entreprises,
- les montants HT et TTC en mentionnant le taux de la TVA, le cas échéant la mention «*Non assujetti à la TVA, selon l'article 293 B du code général des impôts*» .

Pour information, le budget définitif alloué à chaque structure sera connu une fois le nombre de bibliothèques inscrites dans le projet confirmé et le nombre de classes, déterminé.

La candidature devra donc comporter :

- Le dossier dûment rempli (fichier descriptif et devis)
- Les documents administratifs suivants :
 - ✓ récépissé de la déclaration de l'association en Préfecture ou extrait Kbis en fonction du statut de la structure,
 - ✓ récépissé de déclaration d'entrepreneur du spectacle vivant valant licence, de plus d'un mois, si nécessaire.
- Une vidéo d'une durée maximum de 3 min de présentation du projet déposé. Cette vidéo sera visionnée lors de la réunion du comité de sélection. La forme de cette vidéo est à inventer. Elle doit donner à percevoir les spécificités du projet tant dans son contenu thématique que dans le parcours proposé et mettre en lumière les ateliers prévus.

Nous conseillons d'accompagner le dossier type d'un dossier artistique. Celui-ci ne doit pas excéder 6 pages.

Le dossier complet est à retourner par courriel à : lectureparnature@ampmetropole.fr impérativement **avant le 5 mai 2024 20 h**.

ATTENTION : Seuls seront présentés au comité de sélection les dossiers complets et dûment remplis.

SELECTION

Les projets déposés seront présentés lors d'un jury, composé de professionnels des bibliothèques et de la culture. La Métropole Aix-Marseille Provence opérera un choix dans ces projets.

En fonction du nombre de bibliothèques engagées dans les parcours EAC, 3 à 5 projets seront retenus.

La sélection sera établie sur la base des critères suivants :

- exigence artistique et pertinence pédagogique de la médiation ;
- liens développés avec le livre, la lecture, l'écrit, la littérature et le thème de la 8e édition de Lecture par Nature ; l'inventivité dans l'exploration des liens et de la rencontre entre les pratiques culturelles, l'art, le livre et la littérature ;
- souplesse et disponibilité des intervenants ;
- caractère original et/ou innovant des propositions pour les bibliothèques ;
- capacité des opérateurs à investir dans un processus de co-construction, de gestion, d'organisation de projet, et à en assurer la coordination administrative ;
- participation d'un ou de plusieurs auteur(s).

Appel à projets EAC 2024 / Lecture par Nature

" Hydrofolies"

NOM DU PROJET :

NOM DE L'OPERATEUR :

Préciser
niveaux et
classe ciblés

maternelle
primaire
secondaire

collège

lycée

I. IDENTITE DE LA STRUCTURE

Statut juridique de la structure :

Assujettie à la TVA

Nom usuel de la structure :

Nom de la structure tel qu'il apparaît dans les statuts (si différent du nom usuel) :

Année de création de la structure :

Siège social de la structure :

Adresse

Numéro et voie

Complément

BP

Code postal

Ville

Téléphone

mobile

Courriel

Numéro siret

code APE

Responsable moral (titre et nom)

Réfèrent projet

Site internet

Réseaux sociaux

Présentation de la structure :

II. LE PROJET

Présentation générale du projet EAC (axes culturels, artistiques et pédagogiques) :

(500 signes)

Regard singulier sur le thème

(300 signes)

A. PROPOSITIONS

1 – **Séance présentant la proposition artistique** (présentation, intervenants et médiation)

Titre

Description

Durée :

Forme
artistique :

Nombre
d'intervenants :

Temps consacré
à la médiation :

2 – Séances de pratique artistique

Titre

Description

Durée :

Nombre de séances :

Nombre d'intervenants :

Nom des artistes et auteurs intervenants impliqués et courte présentation :

(préciser s'il s'agit d'une intention ou si les intervenants ont déjà donné leur accord)

3– Production type (film, livre, fiche, exposition...)

4– **Restitution artistique**

Titre

Description

Liste des pièces à fournir et à envoyer par courriel à lectureparnature@ampmetropole.fr

IMPERATIVEMENT AVANT LE 5 MAI 2024 A 20H

le dossier dûment complété,

les budgets HT et TTC (comprenant frais de personnel, techniques, transports, catering, repas, droits d'auteurs...),
présentation de la structure,

copie de l'enregistrement de l'association au Journal Officiel,

copie du récépissé de déclaration d'entrepreneur du spectacle vivant valant licence, de plus d'un mois,

fiche technique détaillée,

justificatifs des démarches entreprises concernant les droits pour les oeuvres citées.

ATTENTION: Seuls seront présentés au comité de sélection les dossiers complets et dûment remplis.